

Séance du 27 mars 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 mars 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mmes Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Darmendrail, Castel, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau -Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Aguerre, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à Mme Lauqué ; M. Gouffrant à M. Jaussaud ; Mme Boé à Mme Chevrel ; Mme Chabaud-Nadin à M. Pommiez ; M. Lacassagne à Mme Darmendrail ; Mme Demont à M. Causse ; Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé ; M. Etcheto à M. Aguerre.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : INFRASTRUCTURES, ESPACES PUBLICS et CADRE DE VIE - Convention avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour pour l'entretien des espaces verts privés du campus de la Nive

Madame CHEVREL présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le site des anciennes casernes de la Nive abrite la faculté pluridisciplinaire depuis la rentrée universitaire 2008-2009.

De gros efforts d'aménagements ont été entrepris afin d'intégrer ce pôle universitaire à son environnement historique. Les espaces libres ont été convertis en espaces verts, pelouses, talus et haies qu'il faut désormais entretenir. Par ailleurs, la Ville procède à l'entretien de ses propres espaces verts à proximité immédiate.

C'est pourquoi, l'Université propose que la Ville intègre dans son programme de travaux l'entretien de ses propres espaces, par le biais de la convention jointe en annexe objet de la présente délibération.

Le prix de la prestation annuelle est établi à partir de la décomposition du prix global et forfaitaire révisée annuellement en fonction des consultations réalisées par le service des espaces verts, augmenté des frais de contrôle et de gestion fixés à 20 % du montant HT de la prestation.

Aussi, je vous demande de bien vouloir approuver les termes de ladite convention et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.